



LAFFRONCAGE



n°23

*Feuille de choux pétésque d'infos locales
insolente, sarcastique et à grosse envie révolutionnaire.
Écrite par des militantEs de la CNT-SO PTT 69.
Parution : quand on veut.*

Octobre
2023

13 OCTOBRE : GRÈVE ET MANIFESTATION !

ATTENTION !

Mobilisation européenne : mobilisé-es pour le progrès social !

À l'initiative de la Confédération européenne des syndicats (CES) l'ensemble des travailleurs et des travailleuses d'Europe sont appelé-es à se mobiliser le 13 octobre 2023.

La traditionnelle journée de grève de la rentrée est donc respectée. Comme est maintenue la convention de la grève fourre-tout : contre l'austérité, pour les salaires, l'égalité hommes/femmes, les services publics et de la défense de l'environnement... Pratique parce que tu te sens au moins concerné par une des thématiques. Seul bousculement du cérémonial, suite à la dynamique de l'union syndicale dans l'affaire des retraites, ce sont toutes les structures syndicales qui décident d'appeler. Seulement, personne n'est dupe, personne ne croit, à commencer par la hiérarchie patronale, la hiérarchie politique et nous la Base, qu'une seule journée de mobilisation puisse changer quoi que ce soit.

Ceci étant dit, une mobilisation syndicale a toujours du sens, les revendications sont bel et bien légitimes. Et puis, certaines traditions valent le coup. Après, de fait, la grève te permet de pas aller bosser, tout simplement. De disposer de ton temps. De dire merde à la valeur travail. Libre à chacune, à chacun de choisir.

A la CNT-SO nous possédons une autre vision de la lutte. Notre stratégie syndicale est différente, pour être efficace, pour obtenir quoi que ce soit de conséquent, c'est la grève reconductible, la grève générale qu'on se doit de mettre en place.

Nous vous alertons que cette grève se déroulant un vendredi, cela va poser des problèmes sur de nombreux sites.

Car dans le monde merveilleux de notre bienveillante entreprise, la hiérarchie a décidé : grève le vendredi, elle compte aussi comme jour de grève le samedi (si tu bosses pas) et le dimanche.

De nombreux collègues ont déjà subi cette vindicte patronale. Ils se mettaient en grève le samedi et se voyaient retirer aussi le dimanche. Des procédures prud'homales ont été gagnées mais la poste fait systématiquement appel. A suivre.

Une solution est de déposer des préavis pour quelques heures, valable seulement pour le personnel non fonctionnaire. Tu reviens bosser pour demi-heure par exemple.



CNT-Solidarité Ouvrière

CNT-SO PTT 69-42

8 rue Paul Lafargue, 69100 VILLEURBANNE

✉ ptt-ra@cnt-so.info

🐦 [so_postales](https://twitter.com/so_postales)

📘 [cnt.so](https://www.cnt.so)

www.cnt-so.org



LA POSTE CONDAMNÉE POUR ATTEINTE AU DROIT DE GRÈVE PAR LES CONSEILS DE PRUD'HOMMES DE CHÂTEAUX, DE BORDEAUX, DE BRIVE, DE RENNES.

On nous a menacé, on nous a compté comme jours de grève, des samedis, des dimanches. On nous a pompé notre argent et **bien c'était illégal !**

Un jour de grève et on t'en retire 4 !

Voici ce qui est arrivé à un collègue dans l'Indre. Il décide de faire grève le vendredi 3 juin qui précèdent le week-end de la Pentecôte 2022, La Poste lui avait alors retenu quatre jours de salaire. La direction considérait que la grève avait duré jusqu'à la reprise du travail c'est à dire le mardi 7 juin 2022. Un peu moins d'un an après les faits, l'affaire a été plaidée le 2 mai dernier devant le conseil de Prud'hommes de **Châteauroux** et le tribunal a tranché en faveur du collègue dans un jugement rendu le 11 juillet 2023. La Poste a été condamnée pour **atteinte au droit de grève**. Elle devra donc verser l'arriéré des jours de salaires retenus, **soit 250 euros, et 1.500 euros de dommages-intérêts**.

DROIT DE GRÈVE : LA POSTE CONDAMNÉE... 6 FOIS par le conseil des Prud'hommes de Bordeaux mi-juillet !

Mais la retenue de jours de salaires chez le gréviste de Châteauroux n'est pas un cas isolé, puisque l'entreprise postale a également été condamnée pour le même type de méfait à Bordeaux où, 6 collègues ont dénoncé collectivement la retenue du dimanche pour avoir fait grève le samedi. Dans ses décisions, le conseil de prud'hommes a jugé que La Poste, "*contrairement à ses affirmations, n'a pas pratiqué un abattement strictement proportionnel à la durée de l'arrêt de travail*". "*Une seule journée pouvait être ainsi opérée (...) et la société La Poste a retenu de manière non proportionnée un jour correspondant au dimanche*", ajoutent les conseillers. Ils condamnent à verser l'arriéré des jours de salaire retenus, au-delà de la grève de 24 heures, et des dommages-intérêts à chacun des six employés.

Dans des affaires similaires, deux salariés de La Poste ont eu également gain de cause récemment devant les conseils de prud'hommes de **Rennes** et de **Brive**.

Mais comme La Poste n'a jamais tort, comme nos cadres soit dit en passant, elle fait appel de ces décisions, il y aura donc une seconde audience. Un signal pour évidemment pourrir la situation, tentant de décourager toutes formes de velléité. Si nous osons s'attaquer à Elle, ça peut durer longtemps. Faut être coriace, mais nous le sommes !

Il apparaît évident qu'il existe une volonté, une politique "managériale" de porter atteinte au droit de grève.

Toutes ces affaires démontrent, une fois de plus, que nos cadres dirigeants considèrent que maintenant il n'existent ni règle ni frein à leur toute puissance. Mais plus important que les lois, les décrets ou le code du travail, ce sont par nos actions, notre cohésion et notre solidarité ouvrière que nous pouvons être en mesure d'enrayer cette machinerie infernale.

Face à l'iniquité, au pouvoir discrétionnaire, sédition !

Dans tous les services, les cadres nous ont gentiment prévenu que si on décidait de faire grève le samedi, ils allaient nous détrousser aussi du dimanche. Et dans tout plein de burlingues se fut effectivement le cas. Ce qui signifie que si vous voulez récupérer votre fric, il vous faudra tout de même passer par la case prud'hommes où vous aurez toutes les chances de gagner et en plus avec des dommages-intérêts. Ça se tente.

Injustice de classe, réponse de classe !

C'est pourquoi nous vous proposons de porter avec nous, la CNT-SO, ton affaire devant les prud'hommes.

Prenez contact avec un collègue de notre syndicat sur votre lieu de travail ou écrivez-nous ptt-ra@cnt-so.org et nous constituerons vos dossiers ensemble et nous serons ensemble devant le conseil de prud'homme.